

si nous demandions un crédit de 20 millions pour construire ce pont, il serait un des premiers...

M. KELLNER: Monsieur le président, le Parlement du Canada ne devrait pas écouter un débat sur une petite question intéressant le sud de l'Ontario lorsqu'un bill concernant le sud de l'Alberta est soumis à notre considération. Les remarques que l'honorable député fait depuis une demi-heure sont absolument étrangères au débat. Je désire vous signaler, monsieur le président, qu'il persiste à lire des documents, des journaux, et des discours prononcés par des membres de la législature de l'Alberta. Je suis convaincu que, la plupart du temps, il procédait irrégulièrement, et je prétends qu'il appartient au Parlement de forcer l'honorable député à s'en tenir à la question.

M. le PRÉSIDENT: Au sujet de cette demande d'appliquer le règlement, le président pourrait plus facilement maintenir l'ordre si les honorables députés l'aidaient en cela. A la distance où je suis, il est très difficile d'entendre ce qui se dit.

M. KELLNER: Je suis certain, monsieur le président, qu'il a dit des choses absolument contraires au règlement, et il serait bon que vous rendiez une décision à ce sujet.

M. POWER: Monsieur le président, je ne sais pas sur quoi porterait votre décision. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour écouter les remarques de l'honorable député, mais je ne pouvais comprendre ce qu'il disait. Je ne puis dire s'il se conformait, ou non, au règlement. Si l'honorable préopinant veut bien nous dire ce qu'il a dit, nous le saurons. Je lui demande de parler assez fort pour que nous l'entendions. J'aimerais que les raisons pour en appeler au règlement soient expliquées aussi clairement que possible.

M. HEPBURN: Pour ma propre curiosité, monsieur le président, j'aimerais que l'honorable député dise en quoi j'ai violé le règlement.

M. le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas manquer de courtoisie envers l'honorable député qui a demandé un rappel au règlement. Si on maintient l'ordre dans le comité afin que je comprenne l'honorable député qui parlait, je verrai à ce que le règlement soit observé.

M. SYLVESTRE (texte): Monsieur le président, on me permettra de faire quelques remarques en français vu que les remarques qui ont été faites en anglais ont vivement intéressé la Chambre. Contrairement à ce que peut penser l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Dunning), nous ne parlons pas de la sorte pour faire de l'obstruction ou pour

nous opposer au bill de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy). Il peut être assuré que nos intentions sont les meilleures à son égard et qu'il n'a pas d'amis plus dévoués et plus sincères que ceux qui siègent à votre droite.

Nous voyons dans ce bill deux choses: le premier point, c'est que la compagnie demande un prolongement de sa ligne du mille 357 sur une distance de 102 milles environ, et le deuxième point, c'est qu'elle demande un autre prolongement pour une distance de 86 milles environ.

Je dois vous dire, monsieur le président, que je vois d'un mauvais œil des compagnies privées, surtout des compagnies de chemins de fer, qui cherchent à obtenir une charte dans le genre de celle que nous étudions actuellement. Nous avons l'expérience du passé au sujet des compagnies privées qui ont demandé des crédits pour établir des chemins de fer et qui n'avaient qu'un but: celui de vendre leurs intérêts et de céder leurs droits à prix d'argent. Nous ne pouvons pas croire un instant qu'une compagnie sérieuse, une compagnie qui a réellement l'intention d'exploiter son chemin de fer, va dépenser des sommes énormes pour acheter des locomotives, des chars et pour construire une voie de quelques milles seulement, comme dans le cas actuel. Des projets de ce genre-là nous ont coûté trop cher dans le passé pour que nous adoptions à la légère celui qui est actuellement soumis à notre attention. Nous avons vu les Chemins de fer nationaux, par exemple, forcés d'acheter des tronçons de chemins de fer d'un bout à l'autre du Canada à des prix très élevés, pour sauver de la banqueroute des compagnies dont les actionnaires auraient été ruinés, autrement.

M. MacDONALD (texte) (Cap-Breton-Sud): Le temps est passé.

M. SYLVESTRE (traduction): Mon honorable ami ne me dérange pas. (Texte.) C'est la raison pour laquelle je me suis levé pour prendre part à la discussion sur le présent projet de loi, et quelles que soient les remarques de notre "battoir" national, cela ne m'empêchera de continuer à dire ce qui m'intéresse. Or, les chemins de fer de l'Etat sont déjà une charge pour le pays...

(Il est fait rapport sur l'état de la question.)

M. l'ORATEUR: L'heure réservée aux bills d'intérêt particulier est expirée et la Chambre doit maintenant se former en comité général.